



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-INT-710

Déposé le : 13.06.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Quelle place réservée à l'écologie dans l'enseignement vaudois ?

Texte déposé

La Session des jeunes a été organisée les 11 et 12 mars derniers à Lausanne. La journée du samedi comptait des débats sous forme d'ateliers, en présence de députés invités, dont la soussignée.

Lors des discussions au cours de l'atelier « Vaud 2035 » (atelier qui a dû être doublé en raison du nombre élevé d'intéressés), les jeunes participants ont clairement regretté que l'enseignement vaudois ne laisse pas suffisamment de place à la sensibilisation à l'écologie au sens large.

A l'heure où la préservation de notre environnement naturel s'avère aussi importante que celle de notre environnement économique et social, tous étroitement liés, est-il possible que l'école n'ait pas empoigné plus vigoureusement cette question tout au long du cursus scolaire des Vaudois ? Ce sont les jeunes qui vont construire l'avenir, et plus leurs connaissances seront larges en biodiversité, en énergie et en préservation de l'eau ou de l'air, plus ils seront à même de respecter la qualité de vie de notre canton et d'assurer la pérennité de celui-ci de manière transversale.

Aussi, afin de nous permettre d'évaluer la situation, nous sommes reconnaissants au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la place, dans la scolarité obligatoire, laissée à l'enseignement de l'écologie : biodiversité, énergie, pollution, etc. ?
2. En matière de biodiversité, la sensibilisation sur le terrain est-elle encouragée, que ce soit par des balades de classe en forêt ou des visites d'établissements spécialisés en sensibilisation à l'environnement (par exemple Maison de la Rivière, Garenne, etc.) ?
3. Le cas échéant, le Conseil d'Etat envisage-t-il de développer davantage l'enseignement de l'écologie au sens large au sein de l'école vaudoise ?

Nous remercions vivement le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Richard Claire

Signature:



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

COURDESSE Régis
ECHARUEZ Gabriela
PIEVILLE LAURENT
CHRISTIN JELLA

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch